



## Licenciement ou rupture de contrat

Par **LYDIE**, le **22/09/2011 à 11:42**

Bonjour,rnj'ai un employe en maladie depuis janvier,mais depuis le 31 juillet nous n'avons plus de nouvelles ni d'arret de travail; que peut-on faire,sachant que nous sommes une petite entreprise de 3 salarie et qu'il nous est difficile de continuer ainsi.rnson absence est-elle considere comme faute grave ou lourde?rneest-ce un abandon de poste ou une rupture de contrat ?rnmerci pour votre conseil

Par **pat76**, le **22/09/2011 à 15:04**

BonjourrrnrnAvez-vous adressé un courrier recommandé à votre employé pour savoir ce qu'il en est de son arrêt maladie?

Par **LYDIE**, le **22/09/2011 à 18:09**

un courrier en recommande viens de lui etre adresse et ensuite ?rncordialement

Par **pat76**, le **22/09/2011 à 18:24**

RebonjourrrnrnEnsuite, si votre employé ne justifie pas son absence et que vous l'avez mis en demeure par lettre recommandée avec avis de réception de reprendre son poste et qu'il ne le fait pas, vous pourrez entamer une procédure de licenciement pour faute grave.rnrnVous

devrez avant le licenciement, le convoquer à un entretien préalable.